



Mobiliser autour d'un risque. Des lanceurs aux porteurs d'alerte

Francis Chateauraynaud, Didier Torny

► To cite this version:

Francis Chateauraynaud, Didier Torny. Mobiliser autour d'un risque. Des lanceurs aux porteurs d'alerte. Cécile Lahellec. Risques et crises alimentaires, Lavoisier/Tec & Doc, pp.329-339, 2005. halshs-00411847

HAL Id: halshs-00411847

<https://shs.hal.science/halshs-00411847>

Submitted on 30 Aug 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mobiliser autour d'un risque Des lanceurs aux porteurs d'alerte

Francis Chateauraynaud (EHESS) et Didier Torny (INRA)

Depuis le vote de la loi de sécurité sanitaire le 1^{er} juillet 1998, l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) a pour mission de détecter « tout événement modifiant ou susceptible d'altérer l'état de santé de la population » et d'alerter les pouvoirs publics en prenant appui sur les différentes agences sanitaires, dont l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA). Issue des multiples crises qui ont marqué l'espace public au cours des années 1990, cette exigence de veille et d'alerte fait office de nouveau lieu commun administratif et juridique, dont on va examiner quelques conséquences en reprenant, dans ce texte, la question des lanceurs d'alerte. On a pu montrer comment la configuration que l'on a désignée sous l'expression de « politique de la vigilance » s'est mise en place au fil des alertes et des affaires dans des domaines aussi divers que les technologies, l'environnement, la santé humaine, l'agriculture et l'alimentation (Chateauraynaud & Torny, 1999b). Ce qui s'est imposé aux acteurs, ces dernières années, c'est surtout un déconfinement de domaines jusqu'alors relativement fermés et isolés : ainsi, des alertes sanitaires traversent des secteurs technologiques (comme dans le nucléaire), des controverses environnementales engagent plus fortement la santé humaine (légionellose, dioxine), des débats sur l'agriculture croisent les questions de risque (ESB, OGM), des enjeux plus classiquement politiques sont requalifiés en terme de risques (bioterrorisme). La catégorie de sécurité sanitaire¹, créée dans les années 1990, se révèle transversale, permettant à de multiples acteurs de rassembler et de faire circuler des thèmes et des formes d'intervention jusqu'alors spécialisés ou ancrés dans des sphères d'activité distinctes. Ce déconfinement généralisé a créé les conditions du croisement de différentes approches des risques, accréditant l'idée que nous sommes désormais dans une « société du risque » (Beck, 2001).

1. Quelle place pour les alertes ?

Le changement de configuration qui sous-tend les nouvelles normes sanitaires conduit à s'interroger sur la place accordée aux personnes ou aux

¹ Voir (Tabuteau, 1995). Sur le développement de la catégorie et son rôle dans les transformations institutionnelles des années 90, voir (Torny, 2001), chapitre 7.

groupes qui lancent ou portent des alertes. A priori, de nos jours, les relais institutionnels sont plus nombreux et les lanceurs d'alerte jouissent d'une légitimité publique plus grande, qui faisait précisément défaut dans la période antérieure. Autrement dit, la forme « alerte » a atteint aujourd'hui un degré d'extension et d'évidence publiques qui s'impose à tous, à tel point que l'on peut désormais envisager, en France, un *droit du lanceur d'alerte*². Si la détection et l'alarme sont déléguées à des instances spécialisées, dotées d'outils de veille et de traçabilité, qu'est-ce qui conduit des personnes ou des groupes à lancer un signal d'alarme ? Qu'est-ce qui pousse à se tourner, face à un danger ou un risque, vers une *puissance d'action* ? En effet, lancer une alerte, c'est avant tout manifester une perte de prise, l'impossibilité de réduire un danger ou de contrôler une source de risques. Lorsqu'ils lancent une alerte, les acteurs mettent moins à l'épreuve les formes de justification que les capacités d'action dont ils créditent les autres, et en particulier les agents spécialement mandatés pour intervenir au nom du bien public ou de l'intérêt général³.

Une alerte interpelle des instances supposées avoir prise sur le futur, mais elle crée des contraintes différentes selon les dispositifs dans lesquels elle est mise à l'épreuve, c'est-à-dire prise en compte, qualifiée, discutée ou gérée. Pour être fondée, une alerte, mais aussi une critique ou une protestation, suppose une présence éveillée au monde. On peut caractériser celle-ci par un exercice aigu des facultés perceptuelles, prolongées si nécessaire par des instruments ou des métrologies, et un travail de rapprochement, un effort de mémoire, permettant la mise en série d'événements et de signes précurseurs, dont les potentialités sont reliées à un intérêt général ou un bien collectif. Entendue comme participation continue au cours des choses⁴, cette vigilance primordiale engage de surcroît une redéfinition des *ouvertures d'avenir*, sans lesquelles il n'y a guère de raison d'agir puisque le poids du passé est tel que tout effort est vain et qu'il est déjà trop tard⁵. La figure la plus frayée de basculement de l'alerte dans une arène publique est celle de l'ouverture d'un débat ou d'une controverse. À partir du suivi de multiples dossiers, on peut défendre l'idée selon laquelle une majorité des cris d'alarme qui sont relayés aujourd'hui par des porte-parole institués ou des journalistes portent surtout sur le

² On peut noter cependant que, depuis le colloque organisé par la fondation Sciences citoyennes (29 mars 2003), la question de la protection du lanceur d'alerte n'a pas beaucoup évolué, bien qu'elle ait été soulevée lors des débats relatifs à la charte de l'environnement (Hermitte & Torre-Schaube, 2002 ; Chateauraynaud, 2003).

³ La situation la plus difficile est celle du lanceur d'alerte interne à une entreprise, un milieu professionnel ou une institution, dont la prise de parole publique crée une tension entre trois formes d'intérêt : l'intérêt de la personne ou du groupe porteur du signal d'alarme, l'intérêt de l'entité qui l'emploie ou qui encadre ses activités, et enfin l'intérêt général, que ce dernier prenne la forme de la santé publique, de la sauvegarde de l'environnement ou de la sécurité en général. (Bernstein & Jasper, 1996).

⁴ Voir l'idée de propension développée par F. Jullien (Jullien, 1996).

⁵ Sur la notion d'ouverture d'avenir, voir (Duval, 1990)

processus de gestion d'alertes déjà lancées, bien plus que sur des dangers émergents.

L'attention aux opérations à la fois cognitives et politiques par lesquelles des acteurs font surgir leur alarme dans l'espace public montre que la mobilisation dépend non seulement de la manière dont des routines, des milieux et des dispositifs sont affectés par les signaux d'alerte, mais aussi des injustices en cause – la construction de collectifs de victimes étant aujourd'hui décisive dans l'évolution des dossiers sanitaires. C'est là une des lignes majeures de la transformation des dossiers : en rendant tangibles des atteintes, réelles ou potentielles, pour d'autres acteurs, les porteurs d'alertes ou de dénonciation parviennent à déconfiner leur cause, ce qui produit des effets sur les institutions (Dobry, 1992). Par exemple, des apiculteurs mobilisent bien au-delà de leur milieu, en montrant que le sort des abeilles engage l'environnement et la santé publique ; une association de consommateurs révèle la diffusion de produits dangereux ; un ingénieur, devenu lanceur d'alerte, pointe la défaillance de systèmes de sécurité sur une chaîne agro-alimentaire ou dans une usine d'équarrissage. Toutes ces opérations ont des chances inégales de succès dont on peut cerner les contraintes à partir d'indicateurs fournis par les acteurs eux-mêmes, c'est-à-dire à partir des argumentaires et des outils qu'il développent au fil de leurs actions et autres prises de position. Lorsque le *déconfinement* des alertes est réussi, il a pour effet d'accroître le *concernement* d'acteurs éloignés, ce qui crée les conditions d'une « explosion médiatique » et d'une « mise sur l'agenda politique », pour utiliser ici des expressions courantes en matière de « gestion de crises ». La durée des processus est une variable cruciale à prendre en compte. Par exemple, dans le cas du « nuage de Tchernobyl », il a fallu près de 15 ans pour que s'organise une critique outillée de la gestion des conséquences sanitaires de l'accident en France, qui passe précisément par des analyses très fouillées des contaminations de la chaîne alimentaire (lait, herbes, champignons, fruits). Certains dossiers sont marqués par ce que l'on a désigné sous l'appellation de *période muette* : une période muette se signale par le décrochage entre les productions des acteurs sur le terrain et les formes de reprise dans les arènes médiatiques et politiques (l'amiante servant ici de paradigme).

La problématique de l'alerte permet d'aborder les dossiers de risque en modifiant le jeu de questions habituelles, qui tournent encore trop souvent autour de la tension entre « risque réel » et « risque perçu ». Il s'agit plutôt d'interroger les dossiers à partir de questions comme : qu'est-ce qu'un signal d'alerte pertinent dans un secteur d'activités donné ? Qui le lance ? Vers qui est-il dirigé ? Quelles sont les entités concernées ? Quelles prises donne-t-il à son évaluation ? Quel temps laisse-t-il pour l'action ? Au plan plus théorique, on peut se demander ce que produit la configuration politique globale, dominée ces dernières années par le principe de précaution, sur les activités concrètes, dans les laboratoires, les entreprises,

les associations, les institutions. Comment faire face à la complexité des processus, à la diversité des milieux, des dispositifs et des représentations en jeu ? Les acteurs affrontent directement la tension entre délai et urgence, déclaration anticipée et mise en veille, temps de la vérification et du recoupement, temps du débat et de la décision publique. Un des enjeux de la sociologie est de fournir des outils de description des moments de basculement et des reconfigurations à travers lesquels se redéfinissent la nature et la portée des alertes et des risques.

2. Configurations critiques et traitements politiques des mauvais signes

La plupart des alertes prennent forme au fil de longs processus qui associent des actes de vigilance continus et l'exploration de caractéristiques inattendues, mobilisant des capacités d'expertises hétérogènes. C'est pourquoi l'on ne peut jamais rationaliser complètement, à partir de normes et de calculs à distance, un processus d'alerte. C'est seulement après coup que l'on peut projeter les événements dans un espace de calcul. La gestion des risques suppose en effet la mise en place d'un *espace de calcul commun*. On le voit clairement dans l'activité normative des instances, nationales ou internationales, qui cristallisent des conflits et des négociations sur les éléments à prendre en compte dans les calculs. Comment une série d'expériences peut-elle engendrer un nouvel espace de calcul ? ⁶ Le rapport entre expériences et calculs a été renversé par la multiplication des crises sanitaires, dont le traitement a changé depuis l'épidémie de Sida au début des années 1980 et, en France, depuis les affaires de transfusion sanguine (Hermitte, 1996). Au niveau local comme international, on ne peut plus dire aujourd'hui, sans s'exposer à la critique : « d'après les calculs, le risque est négligeable ». Il faut rendre compte de chaque cas, de chaque incertitude, écouter de multiples porte-paroles (Callon *et al.*, 2001). C'est en ce sens que le principe de précaution, qui sert désormais de cadre aux protagonistes, peut être considéré comme un impératif d'action, en dépit de l'absence provisoire d'éléments tangibles d'un point de vue scientifique.

L'apparition de nouveaux dispositifs (agences sanitaires, outils de traçabilité, procédures d'expertise collective) s'est doublée d'une littérature considérable sur le principe de précaution, nouveau « standard de jugement » ou « principe d'action » pour les uns, « formule de rhétorique », ou « parapluie politique » pour les autres, et dont l'inscription dans la Constitution via la Charte de l'environnement a suscité de vives polémiques,

⁶ Il suffit parfois d'un événement spectaculaire pour qu'un basculement complet ait lieu. Par exemple, au lendemain du 11 septembre 2001, le risque qu'un avion s'écrase sur une installation nucléaire passe de l'état d'éventualité « purement imaginaire », de risque « totalement négligeable », et, de fait, négligé, à l'état de préoccupation majeure qui contraint les autorités à prendre des mesures d'urgence et à constater publiquement l'extrême vulnérabilité des installations.

y compris au sein de la majorité parlementaire. Comment un tel niveau de raisonnement et de représentation peut-il correspondre aux contraintes pratiques des acteurs, à l'hétérogénéité de leurs milieux et aux modifications qui s'y déploient, parfois de manière silencieuse, et qui supposent, pour être révélées et prises en charge, l'engagement de personnes ou de groupes capables de convaincre et de mobiliser les instances adéquates ? Tout dépend des prises qu'offrent ou non les phénomènes à l'attention et au jugement dans la fréquentation régulière des milieux. On ne peut se donner des acteurs « abstraits », sans milieu, sans engagement dans le monde. Chaque personne, chaque groupe, chaque organisation, développe des formes de vigilance liées à ses activités. La vigilance d'un vétérinaire n'est pas celle d'un « responsable qualité » de groupe agroalimentaire, d'un militant associatif, d'un enquêteur de la DGCCRF ou de l'Organisation Mondiale de la Santé ⁷. Mais toutes ces activités pointent sur un fond commun, sur un niveau primordial de présence, en prise avec le sens commun, lequel n'est pas un stock de représentations statiques ou intangibles (Fischler, 2000), mais se modifie de manière continue. Du bon sens à la compétence la plus formelle, l'exercice de la vigilance permet aux personnes d'ajuster les prises rendues nécessaires par l'évolution des dispositifs et des milieux, et de sentir assez vite lorsqu'elles perdent prise sur un phénomène.

On peut rappeler ici qu'il y a deux grands modèles en matière de traitement des risques collectifs. Le premier considère que des sociétés comme les nôtres disposent des capacités de régulation et d'apprentissage en vertu desquelles, même si cela passe par de graves crises et par une série de catastrophes douloureuses, il est toujours possible de réduire ou d'éradiquer les dangers : c'est une question de temps et de moyens, d'organisation rationnelle des pouvoirs et des savoirs. Ce modèle prend la forme d'un généreux positivisme remis en contexte, c'est-à-dire d'un évolutionnisme admettant qu'il y aura des obstacles et des épreuves, mais faisant confiance aux collectifs humains pour les surmonter dès lors qu'ils adoptent le rationalisme scientifique et technique. Dans ce modèle, l'alerte est absorbée dans les dispositifs de gestion des risques, et les modalités de son émergence sont très souvent anecdotiques. L'essentiel réside dans les outils de repérage et de prévision des risques, qui ne peuvent que progresser. Ce paradigme du risque suppose une sociologie fondée sur un modèle

⁷ Le lanceur d'alerte étant une place sociologiquement « vide » a priori, puisqu'elle peut être occupée par n'importe quel acteur, il arrive que des porte-parole officiels lancent des alertes. La question du crédit accordé à leur signal change de nature dès lors que la séparation peut se faire facilement entre le lanceur et l'alerte. Par exemple, il n'est venu à l'esprit de personne de qualifier de « prophète de malheur » le directeur régional de l'Organisation mondiale de la santé lorsqu'il a déclaré, en janvier 2004, que la grippe aviaire avait « le potentiel de tuer des millions de personnes si sa souche la plus dangereuse se combinait avec une grippe humaine qui se déplace vers l'Asie » (OMS, 27 janvier 2004).

d'alignement des acteurs – du type de celui qui a été construit, à grand frais, autour de l'épidémie de sida ⁸.

Le second modèle part de l'idée contraire selon laquelle il n'y a pas de processus linéaire simplement dérouté par des catastrophes inattendues, et que c'est une logique de déplacement permanent qui l'emporte : à peine commence-t-on à régler un problème, une autre source d'incertitude ou de difficulté surgit qui oblige à changer encore les dispositions et les dispositifs, et ce faisant à laisser en plan des chantiers entiers, ou plutôt à revoir constamment l'ordre des priorités. Dans ce modèle, chercheurs, décideurs et citoyens sont condamnés à glisser continuellement et à s'exposer à des retours tragiques de ce qui avait trouvé un semblant de résolution. C'est cette deuxième hypothèse qui sous-tend l'idée que l'on est passé d'une logique de gestion des risques à partir d'espaces de calcul centralisés à une logique de vigilance et d'alerte fonctionnant par déplacement et mobilisation d'acteurs et de ressources à chaque fois inédits.

Même si d'importants changements ont eu lieu dans les institutions, on ne peut pas dire que la seconde hypothèse ait définitivement chassé la première : on assiste plutôt à une reconfiguration du partage des tâches entre ces deux interprétations de « la société du risque ». Alors que tout le monde a les yeux braqués sur des dossiers tels que les OGM ou le réchauffement de la planète, ce sont des figures déjà connues du risque qui « explosent » littéralement en septembre 2001 : une attaque terroriste et un accident chimique majeur, qui conduisent de multiples acteurs à renouer avec d'anciennes problématiques. De même, les inondations de septembre 2002 montrent que de vieux problèmes d'aménagement ne sont toujours pas réglés. A peine a-t-on oublié la marée noire de l'Erika, c'est au tour du naufrage du Prestige de rappeler que rien n'est réglé en matière de contrôle des transports maritimes.

Il faut donc renoncer à déclarer que tel ou tel dossier est plus important qu'un autre, plus riche ou plus excitant, intellectuellement et politiquement, et se donner les moyens de construire, le plus collectivement possible, l'espace des objets d'alerte et de crise en se donnant les outils adéquats. En effet, la « nouveauté » d'un signal d'alerte n'est pas un bon critère et il faut traiter avec la même attention toutes les formes d'annonce de dangers ou de catastrophes, sans fixer *a priori* une échelle de risques⁹. Trois contraintes

⁸ Dès que l'on regarde de plus près, c'est bien plus compliqué et l'on découvre que des acteurs hétérogènes ont contribué à la confection des mesures, et que de multiples controverses ont eu lieu. Voir (Dodier, 2003).

⁹ Sur les tentatives de classification des menaces et l'impossibilité de privilégier une échelle unique des risques pour les institutions chargées des alertes, voir (Hirsch, 2002), en particulier le chapitre 22.

pèsent sur les acteurs, qu'il s'agisse d'experts, de décideurs, de chercheurs, d'industriels ou de citoyens : la prolifération des sources et des prises de parole ; le sentiment d'accélération ou plutôt de remise en jeu permanente des catégories d'analyse et des ressorts décisionnels par l'avènement de nouveaux dossiers, créant un perpétuel état d'urgence ; la difficulté de totalisation et d'évaluation des dossiers à travers les relations entre séries passées, configuration actuelle, et potentialités futures. Qu'il s'agisse de conditions de travail, de friches industrielles gravement polluées, d'hygiène alimentaire, de nouveaux virus ou d'enjeux scientifiques et technologiques¹⁰, la plupart des alertes qui se transforment en crise ont pâti de l'occupation de l'espace politico-médiatique, mais aussi de l'expertise scientifique, par d'autres dossiers jugés prioritaires, focalisant l'attention sur des secteurs privilégiés. L'entrée par la genèse des alertes crée les conditions d'une troisième voie entre les deux modèles précédents, puisqu'elle met à distance aussi bien l'alignement sur un agenda que la prolifération désordonnée qui nourrit le commentaire inspiré de l'essayiste sur les « nouvelles peurs » et les « incertitudes » du monde contemporain.

3. Temps de l'alerte et temps de la mobilisation : deux modèles

Rappelons maintenant les résultats essentiels tirés de nos recherches sur les alertes. L'analyse des processus de mobilisation et de décision publique dans des domaines très différents fait apparaître trois grands paramètres qui président à la prise en charge des signaux d'alerte : le degré auquel la « catastrophe » est prévisible, le degré d'intentionnalité impliqué par les dommages réels ou éventuels et le degré de réversibilité attribué aux phénomènes en cause.

Pour le premier paramètre, le degré de prévisibilité, on voit s'opposer la catastrophe qui surprend tout le monde (Tunnel du Mont-Blanc, Concorde, poulet à la dioxine, AZF) et la série de signes construite graduellement, qui converge vers un dossier ou une affaire (amiante, vache folle, thyroïdes, éthers de glycol). Dans le premier cas, les protagonistes sont d'emblée face à une logique d'enquête et de procès en responsabilité. Mais l'événement sert de précédent et produit de multiples actions correctrices ou régulatrices – comme dans les débats sur l'application de la directive Seveso après l'explosion de Toulouse. Dans le second cas, les protagonistes sont face à la question des extensions et des rebondissements ultérieurs : quel temps leur est offert et quel temps se donnent-ils pour agir et arrêter une décision définitive ? Au centre du continuum, on trouve des dispositifs déjà qualifiés de dangereux mais qui font l'objet d'alertes ou d'incidents

¹⁰ Dans le cas du sport, sur les aspects scientifiques et technologiques, voir (Duret & Trabal, 2001).

permettant de prévenir la catastrophe ou, au contraire, d'annoncer de sérieux problèmes pour l'avenir, proche ou lointain.

Le deuxième paramètre, le degré d'intentionnalité, conduit du terrorisme ou du sabotage industriel au déchaînement de forces naturelles, comme la tempête de décembre 1999. Les situations les plus compliquées, les plus nombreuses sont celles qui sont placées au centre : il y a bien des actes volontaires, des projets, des intentions, des stratégies mais pas d'intention d'occasionner des dommages et de faire des victimes. Dans ce type de cas, la critique radicale tend à tout replier sur la partie intentionnelle. Cet axe pose le problème de l'imputation de responsabilité : qui est auteur d'un acte, qui le revendique ? La notion de mise en danger d'autrui, instaurée par le nouveau code pénal, permet de pratiquer des imputations des responsabilités en dehors de dommages advenus, même si la loi sur les délits non intentionnels en limite fortement la portée.

Le troisième paramètre, le degré de réversibilité, porte sur l'effet des actions à mener : peut-on faire machine arrière, n'est-il pas trop tard pour agir, évitera-t-on des conséquences désastreuses (vache folle, réchauffement climatique) ? Il permet de distinguer des dossiers à très faible réversibilité, comme l'amiante où les fibres ont depuis longtemps entamé leur infiltration pathogène dans les poumons des personnes atteintes, d'autres cas où l'action permet de limiter drastiquement les dommages, comme les toxi-infections alimentaires collectives et leurs désormais célèbres rappels de produits fondés sur une traçabilité de plus en plus extensive (Torny, 1998).

A chaque point du processus, à chaque moment d'épreuve, ces trois paramètres fondamentaux sont explicitement posés et travaillés par les acteurs. Autrement dit, ils sont au cœur des processus de veille, d'alerte, de débat, d'accusation et de normalisation. D'autres gradients pèsent encore sur la transformation des alarmes ou des plaintes, des avis ou des décisions : le degré de tangibilité (degré de présence dans le monde sensible), le degré d'extension (du local au global), le degré de publicité (degré de présence dans l'espace public ou de reprise politico-médiatique). Les multiples travaux menés ces dernières années ont montré que lorsque des lanceurs d'alerte ne parviennent pas à surmonter cet ensemble de contraintes inséparablement cognitives et politiques, ils optent le plus souvent pour une formule de critique radicale. Dès lors, les alertes peuvent être portées par des mouvements sociaux ou des groupes critiques comme thèmes exemplaires ou comme enjeux de mobilisation.

On peut tirer de ces résultats deux grands modèles qui permettent de mieux saisir la contribution des lanceurs d'alerte aux transformations des dossiers. Bien que la première soit tirée de l'exemple de l'amiante, elle ne cesse de se reproduire dès lors qu'un décalage temporel important s'installe entre les premiers signaux d'alerte et le processus de normalisation qui

permet de caractériser une « fin de crise » – à la manière de l’OMS lorsqu’elle déclare la fin d’une épidémie.

Le premier modèle est marqué par un décalage temporel important entre les premières alertes et controverses et la véritable prise en charge du dossier. Cela crée des écarts entre les mesures du risque – entendues ici au double sens de mesures scientifiques et de mesures administratives – et la mobilisation générale, représentée ici en gras (Figure 1). La répétition des alertes est nécessaire pour que les dispositifs publics prennent durablement en charge le dossier. Le passage par des procès, des polémiques et des formes de protestation publiques spectaculaires est, dans ce cas de figure, assez inévitable, le degré de réversibilité diminuant alors même que les mécanismes d’imputation se mettent en place. Dès lors, le lanceur d’alerte se mue facilement en *dénonciateur*.

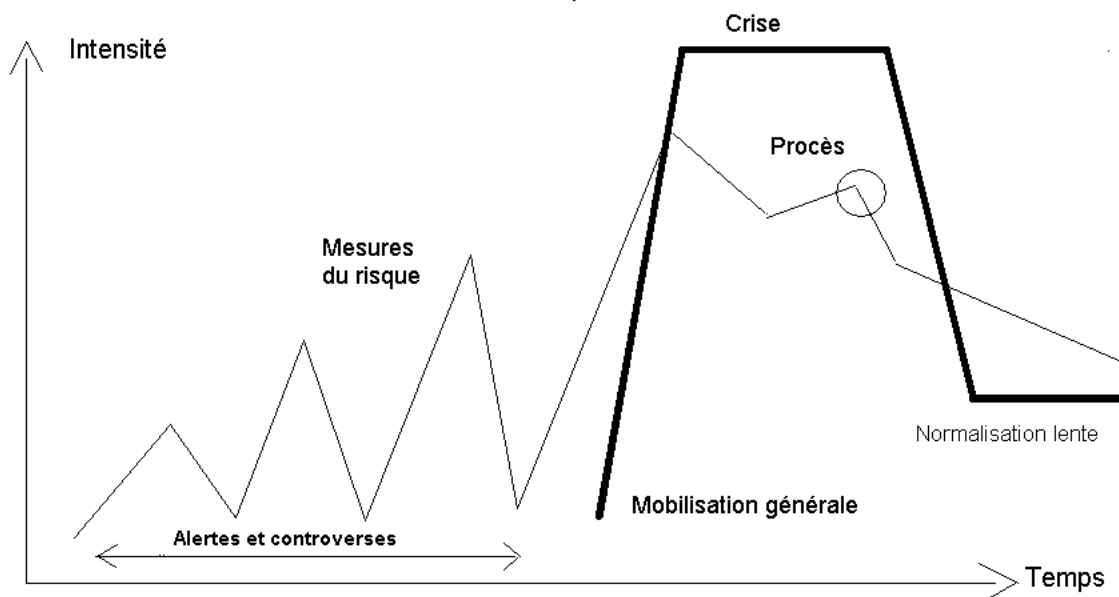


Figure 1 : Prise en charge différée des alertes

Dans le second modèle, la prise en compte précoce des signaux rend compatibles les mobilisations et les mesures du risque, en s’appuyant sur les dispositifs institutionnels (Figure 2). On continue malgré tout, consultants en communication aidant, à parler de « crise » bien que par contraste avec la figure précédente il s’agisse plus simplement de prise en compte publique de dangers et de risques. Le degré de réversibilité du phénomène est souvent important, sans qu’il soit alors possible de prévoir, même approximativement, son extension à venir¹¹. La résorption rapide du

¹¹ Ce qui n’empêche pas les acteurs de développer des outils pour tenter de cerner les futurs possibles, comme la modélisation épidémiologique. Ainsi, la prévision épidémiologique du nombre de victimes du variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, publiée en 2000, proposait un résultat allant de 63 à ... 136000 victimes britanniques. Le fossé était si

phénomène, ou son absence de manifestation, peut conduire à une démobilisation, ce qui soutient la nécessité d'une vigilance vis-à-vis des actes administratifs et politiques. Les alertes prennent alors un autre sens, puisqu'elles tendent, dans cette configuration, à porter sur les procédures de prise en charge plus que sur les objets eux-mêmes, autrement dit à se constituer sous la forme d'alertes dérivées. Le lanceur d'alerte devient un *porteur d'alerte*, au sens où il accompagne jusqu'au bout le traitement des alarmes et des risques, au-delà des premiers épisodes mobilisateurs.

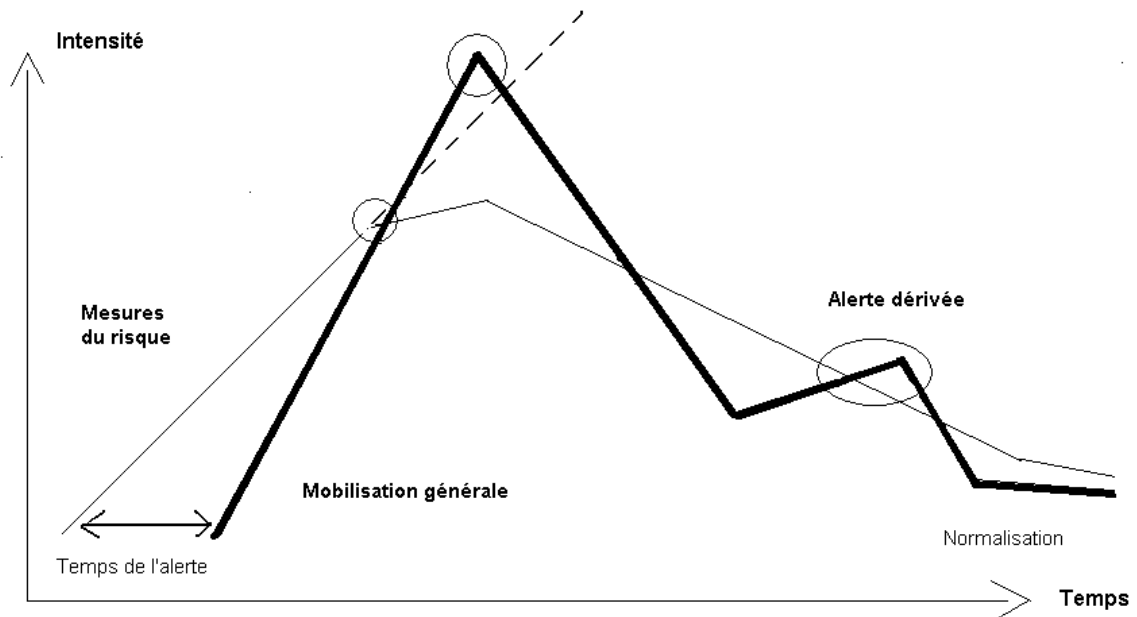


Figure 2 : Prise en charge rapide des alertes

Il ne faut pas considérer ces deux modèles comme assujettis à une époque : un modèle « ancien », caractéristique de la période des années 80, et un « nouveau » modèle qui serait aujourd'hui dominant. Ils constituent plutôt deux figures limites de la prise en charge des alertes, soumis à la critique du « il est déjà trop tard » pour la première, alors que la seconde, comme dans le cas de l'affaire Coca-Cola, soulève plutôt la question de la précocité ou de l'extension trop rapide de l'action des pouvoirs publics ou d'une médiatisation extrême (Besançon *et al.*, 2004).

Entre ces deux modèles, définir « le bon moment pour agir » est essentiel mais suppose moins une réactivité à toute épreuve¹² que la capacité à investir des dossiers et à maintenir une vigilance collective (Chateauraynaud, 1999) alors même que l'intérêt s'est déjà déplacé ailleurs. En effet, du point de vue des décideurs publics, la prise en compte des alertes, dénonciations et autres revendications ne résout pas par elle-même

important que certains journaux français ont indiqué à leurs lecteurs qu'il fallait attendre entre 63000 et 136000 victimes. Sur l'effet de ces prévisions dans la structuration de l'ESB comme problème public européen, voir (Barbier, 2003)

¹² Suite à la crise de la canicule, la Direction Générale de la Santé a réformé son bureau des alertes afin qu'il puisse fonctionner 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

la question des priorités et de l'allocation des ressources permettant le traitement des dossiers (Chateauraynaud & Torny, 1999a). Le recours généralisé aux nouvelles formes d'expertise et de débats publics ne simplifie pas la prise de décision et l'on voit de plus en plus de dossiers déjà déconfinés et discutés publiquement rebondir suite à la démonstration d'un traitement institutionnel non abouti ou incomplet – les cas des sites amiantés ou des sources de légionellose, qui ne cessent de resurgir, en sont exemplaires.

Conclusion : comment porter les alertes à l'échelle internationale ?

Le problème de la hiérarchisation des préoccupations a pris le pas sur celui du silence ou de l'oubli qui marquait la période antérieure, donnant toute sa place au porteur d'alertes. De nouvelles formes de « présences citoyennes », d'activisme et de mobilisations « alternatives », occupent la scène publique en modifiant les conditions du traitement des alertes et des conflits. De fait, la liste des médiations s'allonge : de nouveaux mouvements de protestation, de nouvelles formes de débat public (conférences de citoyens ou forums sociaux), Internet et la « société de l'information », tous ces éléments concourent à créer une configuration politique marquée par une tendance à la surenchère dans la communication dite « de crise ». Ces changements engagent des formes inédites de prise de parole et de débat public, la mise en place de standards d'action et de jugement (expertise collective, traçabilité, principe de précaution, développement durable, etc.). Ces transformations produisent, en retour, des modifications tangibles dans la manière dont émergent et perdurent les problèmes publics et, partant, interviennent dans les processus de décision politique.

Le suivi des processus d'alerte et de leur prise en charge nous conduit à sortir du seul cadre national. D'une part, on assiste à une prolifération des sources d'alerte et de risque, d'incertitude et de conflit, dont les maladies émergentes (Ebola, Sras, grippe aviaire) sont le prototype dans le domaine sanitaire. Ces phénomènes reposent la question de la coopération internationale et de la confiance accordée à chaque Etat comme puissance d'action susceptible de contenir les menaces et redéfinissent le périmètre des souverainetés nationales respectives dans un domaine traditionnellement régalién¹³. D'autre part, la fin du XXe siècle aura été marquée par l'émergence de nouvelles figures critiques dans lesquelles la notion d'alerte est de plus en plus souvent mobilisée. Désormais banalisées sous les labels d' « anti-mondialisation », d' « alter-mondialisme » ou de « critique de la globalisation », elles s'imposent sur de nombreux dossiers. Dans cette internationalisation des affaires, on observe plutôt une invention continue de

¹³ Citons, à titre d'exemple, le cas du maïs OGM Starlink, qui a conduit les autorités américaines à autoriser des inspections japonaises sur leurs sites de production et de stockage du maïs. Voir (Torny, 2003)

techniques de protestation et de débordement¹⁴ qu'une transformation des rhétoriques, qui renouent avec la critique du capitalisme mondialisé¹⁵. Les porteurs d'alertes qui interviennent à une telle échelle d'action et de mobilisation doivent être particulièrement outillés. La question des alertes rejoint ici le thème de l'émergence des espaces de mobilisation à l'échelle mondiale et du mode d'existence des instances qui donnent corps à ce que l'on appelle la « communauté internationale ».

Bibliographie

- Barbier M (2003). "Une interprétation de la constitution de l'ESB comme problème public européen". *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 10, 2: 233-246.
- Beck U (2001). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Aubier, Paris.
- Bernstein M & Jasper JM (1996). "Interests and credibility : whistleblowers in technological conflicts". *Social Science Information*, Vol. 35, 3: 565-589.
- Besançon J, Borraz O & Grandclément-Jaffy C (2004). *La sécurité alimentaire en crises. Les crises Coca-Cola et Listeria de 1999-2000*, L'Harmattan, Paris.
- Callon M, Lascoumes P & Barthe Y (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Paris.
- Chateauraynaud F (1999). "Qui est garant de la vigilance collective ?" *Environnement et Société*, 23: 7-32.
- Chateauraynaud F & Torny D (1999a). *Le Traitement cognitif des alertes - Vigilance, expertise et décision publique, rapport final*,. Programme Risques Collectifs et Situations de Crise, CNRS, Paris, 135 pages.
- Chateauraynaud F & Torny D (1999b). *Les Sombres Précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Éditions de l'EHESS, Paris.
- Chateauraynaud F (2003). "Le lanceur d'alerte à l'épreuve du jugement. Point de vue sur les conditions pragmatiques d'une vigilance citoyenne". In: Vallery G & Amalberti R. *Modèles et pratiques de l'analyse du travail, 1988-2003, 15 ans d'évolution, Actes du XXXVIIIème congrès de la SELF, 24-26 septembre 2003*,. SELF, Paris, 101-112.
- Dobry M (1992). *Sociologie des crises politiques*, FNSP, Paris.
- Dodier N (2003). *Leçons politiques de l'épidémie de sida*, Éditions de l'EHESS, Paris.
- Duret P & Trabal P (2001). *Le Sport et ses affaires. Une sociologie de la justice de l'épreuve sportive*, Métailié, Paris.
- Duval R (1990). *Temps et vigilance*, Vrin, Paris.
- Fischler C (2000). *L'omnivore*, Odile Jacob, Paris.
- Hermitte M-A (1996). *Le sang et le droit*, Seuil, Paris.
- Hermitte M-A & Torre-Schaube M (2002). "La protection du 'lanceur d'alerte sanitaire' et le droit du travail". *Recueil Dalloz*.

¹⁴ Construire le répertoire de ces formes d'action, qui vont de l'arrachage de plants transgéniques au piratage informatique, est en soi tout un programme sociologique. C'est aussi l'occasion de discuter les différentes théories de la mobilisation. Voir (Snow, 2001)

¹⁵ Des auteurs sont passés maîtres dans l'art de donner à voir dans toute crise les prodromes d'une apocalypse d'un genre nouveau. Voir (Ramonet, 1997)

- Hirsch M (2002). *Ces peurs qui nous gouvernent. Sécurité sanitaire : faut-il craindre la transparence ?*, Albin Michel, Paris.
- Jullien F (1996). *Traité de l'efficacité*, Grasset, Paris.
- Ramonet I (1997). *Géopolitique du chaos*, Galilée, Paris.
- Snow DA (2001). "Analyse de cadres et mouvements sociaux". In: Cefaï D & Trom D. *Les Formes de l'action collective, Raisons pratiques*. 12. EHESS, Paris, 27-49.
- Tabuteau D (1995). *La sécurité sanitaire*, Berger Levrault, Paris.
- Torny D (1998). "La traçabilité comme mode de gouvernement des hommes et des choses". *Politix*, **44**: 51-75.
- Torny D (2001). *Un seul cas suffit. Une étude sociologique de l'engagement du futur en biomédecine*. Thèse de doctorat en sociologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.
- Torny D (2003). "Une mémoire pour le futur. La traçabilité comme allocateur de responsabilité". In: Pédrot P. *Traçabilité et responsabilité*. Economica, Paris, 72-87.